

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 20 juin 2023



Date de Convocation 13/06/2023	L'an deux mille vingt trois Le mardi 20 juin à 18 heures 30 Le Conseil municipal,
Date d'affichage 13/06/2023	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: Béatrice KARPOFF – Caroline DUBOIS – adjointes - Nathalie ALMEIDA – Renaud FAVIER - Thierry DAVID
En exercice 10	
Présents 06	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 08	Absents: L.FLEURY (excusé) – JP.SPENNEL (Pouvoir à B.KARPOFF) – MJ.BOURILLON (Pouvoir à T.DAVID) - David CASSAND

Mme Nathalie ALMEIDA a été élue secrétaire

En préambule, Mme le Maire informe le conseil qu'elle a demandé un devis pour la fourniture de repas scolaire à LEROY TRAITEUR. Actuellement, la Normande nous facture 3,90 € TTC le repas contre 3,25 € TTC pour ce nouveau prestataire local, avec 5 plats dans le menu et des produits de qualité.

Mme le Maire propose au conseil l'organisation d'un repas test (le 30 juin) et à l'issue de résilier ou non le contrat avec la Normande à la Toussaint. Proposition acceptée.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES :

1/ A la suite du cambriolage de la Mairie survenu le 1^{er} mars 2023, un devis avait été établi pour le remplacement de la porte de la cuisine et de la baie coulissante de la grande salle.

Après étude du rapport d'expertise, notre assurance nous verse une indemnité de **4 473,16 €** qui fera l'objet de 2 versements distincts ;

2/ A la suite de l'avance de factures par la commune pour l'alimentation du beebear, le comité des fêtes a émis un chèque pour remboursement ;

Le conseil municipal accepte :

- le remboursement d'une 1^{ère} indemnité de **3 309,91 €** de notre assureur Groupama et le remboursement d'une seconde indemnité de **1 163,25 €**, sur présentation de la facture acquittée.

- le remboursement par le comité des fêtes d'un montant de **1 959,46 €**

Ces recettes seront affectées au budget primitif 2023 (article 7718).

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 :

- Suite à la demande faite il y a quelques semaines par Mme Karpoff, le conseil accepte l'organisation d'un concert GOSPEL à l'église le 17 septembre prochain pour un montant de 800€.
Le conseil décide la mise en place d'un chapeau à cette occasion.

- réévaluation du budget attribué au renouvellement du PC secrétariat pour un montant de 100 €.

- aménagement électrique pour le beebear pour 18 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision modificative budgétaire n° 1.

D'autre part, Mme le Maire informe que les travaux de remplacement des fenêtres et portes à la

salle des fêtes doivent débiter mi-juillet. Les travaux de reprise des lucarnes sur la toiture de la Mairie débiteront fin juin. Une mise en sécurité a été demandé pour la toiture de l'ancienne Mairie de Saint-Paër avant la programmation des travaux. Pour les toilettes de l'école, aucun artisan n'est disponible cet été, d'autres contacts seront pris.

Enfin, Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été sollicitée pour l'achat du terrain communal constructible à l'entrée du village. Le conseil municipal réaffirme sa volonté de le vendre au prix de 90 000 €.

DEMANDE D'AGREMENT SUPPLEMENTAIRE POUR SERVICE CIVIQUE :

Vu l'agrément n° HN-027-22-00015-02 en date du 7 juin 2023 délivré par la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure pour le recrutement de jeunes volontaires dans le cadre du service civique (20 mois à consommer) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de demander un agrément supplémentaire pour 4 mois pour un contrat de 12 mois (Noémie) et 2 contrats de 6 mois soit 24 mois à consommer au lieu de 20 mois.

AVIS SUR L'INSTALLATION D'UN PARC EOLIEN A ERAGNY-SUR-EPTE :

Madame le Maire explique qu'un projet éolien est en cours sur la commune d'Eragny-sur-Epte et rayonne sur les communes avoisinantes.

Considérant que ce projet pourrait toujours avoir des conséquences sanitaires, économiques et environnementales négatives sur le territoire de la commune et de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Considérant que la Communauté de communes du Vexin Normand a demandé un moratoire et un rôle décisionnaire des Maires lors de chaque projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Communauté de Communes du Vexin Normand ;

Considérant qu'un projet d'éoliennes est également prévu sur Heudicourt, Longchamps, Morgny , Mainneville et Sancourt ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis défavorable à la majorité (1 voix POUR, R.FAVIER) au projet d'éoliennes sur la commune d'Eragny-sur-Epte.

QUESTIONS DIVERSES :

- Pierres en lumières : Mme le Maire remercie les bénévoles qui ont participé à l'organisation de l'exposition et de la visite guidée à l'église.

-Pèlerinage de la Pentecôte : environ 80 personnes étaient présentes.

-Archives : un rendez-vous a été pris le 27 juin à 14h30 avec une archiviste pour réalisation d'un audit.

-Vidéoprotection : à l'occasion de la conférence des Maires, Mme le Maire a rencontré les gendarmes pour faire avancer le dossier d'ici à l'automne.

-Stagiaire : le stage de Thibaut prend fin à la fin du mois et le conseil municipal le remercie pour le travail réalisé.

-Beebar : réouverture depuis le 9 juin en gestion par le comité des Fêtes.

Mme Dubois demande l'étude du devis pour la fermeture de la cuisine du beebbar. Un point sera fait en septembre sur les travaux à réaliser.

-Visites : Mme le Maire rappelle la visite du Président de l'interco en mai, de la Sénatrice et du député en juin.

-Ecole : le pot de fin d'année se déroulera le vendredi 30 juin à 16h30.

La séance est levée à 20h40.